

RICHES ET PAUVRES DANS LES PERIPHERIES ABIDJANAISES. L'EAU ET L'ELECTRICITE : ENTRE RUPTURES ET DYSFONCTIONNEMENTS

GILBERT ASSI YASSI¹, EMILE BROU KOFFI², ALPHONSE YAPI-DIAHOU³

1- Maître assistant à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) d'Abidjan/LaboVST, yassiga@yahoo.fr

2- Professeur à l'Université Alassane Ouattara (UAO) de Bouaké/LaboVST, koffi_brou@yahoo.fr

3- Professeur à l'Université Paris8/UMR LADYSS, yapi_diahou@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Dans un contexte général de décentralisation amorcé dans les années 1980, les périphéries abidjanaises peuvent être analysées comme zone de relégation pour l'accueil des exclus de la ville légale (Biabou à Abobo) ou l'attraction des classes sociales aisées (les lotissements des SCI à la périphérie de Cocody-Bingerville).

La présente contribution se propose d'éclairer, à partir des résultats d'enquêtes de terrain et de la compilation des données existantes de diverses sources, les déclinaisons de riches et de pauvres d'une part, et d'en analyser les différentes manifestations spatialisées d'autre part. Cette seconde lecture est abordée à partir de deux entrées, à savoir les conditions d'accès aux services urbains dans les différents secteurs périphériques de la métropole et les formes de régulation sociales en vigueur. Depuis de nombreuses décennies, en effet, les termes de la question des services urbains (eau, électricité, déchets ménagers, assainissement, santé, éducation, transports) ont évolué, passant de l'existence physique, sociale ou de la disponibilité, à celle des normes administratives et techniques d'installation et de gestion. L'eau potable et l'électricité sont retenues pour analyser le cadre et les conditions de vie des riches et des pauvres dans les périphéries d'Abidjan et, par de-là, le phénomène des inégalités socio-spatiales.

Mots-clés : Abidjan, infrastructures, services urbains, riches, pauvres.

ABSTRACT

In a general context of decentralization began in the 1980s, Abidjan suburbs can be analyzed as relegation zone for the reception excluded from the legal city (Biabou in Abobo) or attracting upper class (subdivisions of SCI on the outskirts of Cocody).

This paper proposes to clarify, from the results of field surveys and compilation of existing data from various sources, the variations of rich and poor on the one hand, and to analyze the different manifestations spatialized on the other hand. This second reading is approached from two inputs, such as the conditions of access to urban services in various outlying areas of the metropolis and social forms of regulation in force. For many decades, in fact, the terms of the issue of urban services (water, electricity, trash, sanitation, health, education, transport) have evolved from the physical existence, social or availability, to that administrative and installation standards and management technical. Drinking water and electricity are used to analyze the context and living conditions of the rich and poor in the outskirts of Abidjan and, by then, the phenomenon of socio-spatial inequalities.

Keywords: *Abidjan, infrastructures, cities services, poor, rich and middle class.*

INTRODUCTION

Sous-équipées, imparfaitement reliées aux noyaux urbains anciens, faiblement densifiées, riches de potentialités foncières, isolées par des infrastructures économiques ou des barrières «naturelles», les périphéries représentent les marges externes, aujourd'hui théâtre d'une réelle dynamique d'urbanisation. L'espace périurbain d'Abidjan épouse la configuration administrative de la métropole telle que définie par la loi n°2001-478 du 9 août 2001 portant création du District d'Abidjan (Yapi-Diahou et *al*, 2011). Pour Prost (2007), « la périphérie a sa place dans le système métropolitain. Elle est un élément du système dans la mesure où elle appartient à l'un de ses composants ». Cela est d'autant vrai que « la métropolisation, tout en permettant à la ville de se positionner davantage dans le réseau international, renforce la dynamique territoriale locale » (Chabi, 2013.).

Entre attractions et relégations, les périphéries d'Abidjan concentrent les investissements à caractère social attestés par les nombreux quartiers résultant des programmes de promotion foncière et/ou immobilière, et ceux dédiés au recasement des vagues de déguerpis.

Dans les quartiers périphériques raccordés au réseau d'adduction d'eau potable et d'électricité, le problème réside dans les conditions d'accès, la fréquence de la fourniture, les types de réaction et de gestion des ruptures qui les caractérisent et qui concernent à la fois riches et pauvres. Du coup, la question des services et des équipements renvoie bien plus à celle de l'extension et du renforcement de ces réseaux, qu'à l'existence même des services.

Cet article restitue en partie les résultats de recherches menées sur les recompositions sociales dans la périphérie de l'une des grandes métropoles ouest africaines : Abidjan. Y ont été questionnées, les conditions d'installation et de vie des populations dans différents quartiers. Des enquêtes plus spécifiques centrées sur l'accès à l'eau potable et à l'électricité ont ainsi fourni les matériaux analysés ici. Elle est éclairée par deux types d'établissements distincts qui renvoient à des populations dont les profils sociaux et économiques diffèrent.

Biabou, l'un de ces établissements dans la commune d'Abobo, est un quartier de recasement des habitants du bidonville «Washington», précédemment établis à Cocody. Le deuxième se décline à travers les lotissements des SCI prisés par les classes moyennes et aisées, s'établissant entre Cocody et Bingerville comme illustrés par la figure 1.

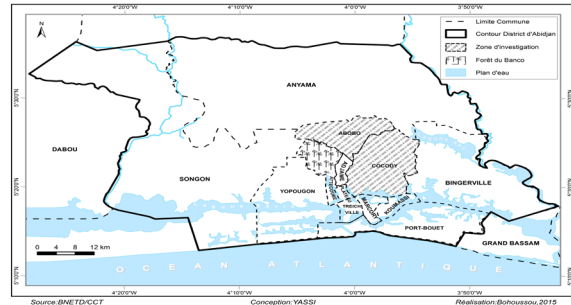


Figure 1 : Le district autonome d'Abidjan

Qui est riche ? Qui est pauvre ?

La pauvreté qui renvoie au pauvre alimente le débat scientifique, au même titre que la richesse! Plusieurs auteurs dont Yapi-Diahou (2000) et certaines agences de développement (PNUD, Banque Mondiale) se sont penchées sur ces concepts.

Selon la DSRP¹ éditée par le FMI en 2009 pour le compte de la Côte d'Ivoire, la pauvreté est un concept multidimensionnel et complexe, généralement représenté sous trois dimensions : la dimension monétaire, le manque ou la non satisfaction des besoins vitaux et la dimension sociologique et psychologique. Elle est vécue aussi bien au plan individuel que collectif. La mesure de la pauvreté en Côte d'Ivoire est bâtie autour de la dimension monétaire. Cette mesure s'appuie sur deux éléments: un indicateur de bien-être et un seuil de pauvreté. L'indicateur de bien-être retenu est la dépense de consommation des ménages, utilisée principalement en raison des difficultés de collecte d'informations fiables sur les revenus de ceux-ci. Quant au seuil de pauvreté, il permet de distinguer les populations en deux groupes. Les populations dont la dépense de consommation est en dessous du seuil sont qualifiées de «pauvres » tandis que celles dont la

1- Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté.

consommation est au-dessus du seuil sont dites «non pauvres» et donc riches. Pour déterminer ce seuil, deux approches sont possibles. D'une part, la méthode du seuil de pauvreté absolu correspondant à un minimum de besoins nutritionnels à satisfaire, auquel est ajouté un panier de biens non alimentaires essentiels. D'autre part, la méthode du seuil de pauvreté relatif qui est déterminé par le montant le plus élevé des dépenses de consommation d'une proportion de la population choisie de manière arbitraire. L'analyse de la pauvreté en Côte d'Ivoire est faite à partir d'un seuil de pauvreté relatif. Obtenu sur la base des données de l'Enquête Permanenteauprès des Ménages (EPAM 85) inaugurée en 1985, ce seuil était égal à 75 000 FCFA par tête et par an. Ce montant a été évalué à partir des prix à la consommation relevés sur les marchés de la ville d'Abidjan, sur la période de février 1985 à janvier 1986. Il correspondait au montant le plus élevé des dépenses de consommation, des 10% les plus pauvres, cette année-là. Un déflateur est appliqué aux dépenses de consommation pour tenir compte des différences de prix entre les autres pôles de développement du pays et la ville d'Abidjan. Au fil des enquêtes et des années, ce seuil de pauvreté monétaire est réévalué comme l'attestent les données du tableau I.

Tableau I : Évolution du seuil de pauvreté en Côte d'Ivoire de 1985 à 2008

Seuil de dépense en FCFA	Année				
	1985	1993	1998	2002	2008
	75 000	101 340	144 800	162 800	241 145

Sources : EPAM, 1985 ; DSRP, 2009.

En définitive, est pauvre en 2008, celui qui a une dépense de consommation inférieure à 241 145 FCFA par an, soit 661 FCFA par jour (DSRP, 2009,). Par extrapolation, est considéré comme riche, celui dont le niveau de consommation journalière est supérieur à 661 FCFA.

On peut s'interroger sur la fiabilité des déclarations de dépenses des ménages interrogés qui restent muettes sur certains aspects notamment les sources de financement de ces dépenses, surtout dans une société comme celle d'Abidjan où l'assistance est une

donne sociale forte, y compris sur les dépenses de santé, de scolarité, etc. Combien dans nos situations ne financent pas à la place d'une sœur, d'un frère, d'un cousin, etc. pour permettre à des enfants de trouver le chemin de l'école ?

Ces populations aux profils sociaux et économiques opposés vont s'établir différemment dans les marges d'une métropole qui connaît une extension soutenue. Quelles sont les politiques urbaines à l'œuvre en Abidjan depuis l'indépendance ?

Les choix de l'urbanisme intégral

Dès les années 1960, les pouvoirs publics ivoiriens tentés par un urbanisme intégral, ont fait le choix d'offrir des terrains viabilisés, équipés et dotés de services de base et prêts à être bâtis. Cette option a toujours été inscrite dans une stratégie de lutte contre les différentes formes d'occupation incontrôlée, source de sous-équipement préjudiciable au fonctionnement normal de la ville ; Les pouvoirs publics sont ainsi poussés à rétropédaler et à s'inscrire dans des opérations de rattrapage.

En Abidjan principalement, les différents lotissements encadrés² doivent bénéficier de certaines commodités basiques : desserte en eau potable par borne fontaine et d'un réseau de voirie en terre compacte, de caniveaux à ciel ouvert mais bétonnés pour les plus sommaires. Pour les autres lotissements (mieux équipés), ils doivent être dotés d'un système de réseau enterré pour l'eau et l'électricité, de voies bitumées, de raccordement sur le réseau d'assainissement par égout.

Cet urbanisme intégral avait valu aux différentes formes d'habitat non planifié, et singulièrement à sa variante précaire, d'être la cible des mesures de destruction suivie de l'expulsion des populations. Ce fut le cas de Biabou, quartier d'accueil des déguerpis de Washington, aménagé en 1997.

Plus récemment, en 2009, un «guide du promoteur immobilier» astreint les promoteurs à respecter un ensemble de règles et de normes urbanistiques et techniques.

2- Et donc les groupes de revenu visés

Ces règles concernent notamment le plan des VRD et les normes à respecter selon la hiérarchie du réseau de voirie (primaire, à l'échelle de la ville ; secondaire à l'échelle du quartier ; ou tertiaire à l'échelle de l'opération immobilière ou lotissement) et les équipements de superstructures (équipements de proximité ou de voisinage, équipements de quartier et autres équipements et services publics)³. Le promoteur est tenu de prévoir des réserves foncières, en particulier pour les équipements et services de base, qui sont à la charge des collectivités publiques, maîtres d'ouvrage des infrastructures primaires (VRD). Ces règles contraignantes éliminent, de facto, les SCI les moins intégrées aux systèmes de financement et qui ont des compétences techniques limitées. Ainsi, sur la centaine de SCI ayant reçu l'agrément d'exercer, seules 6 ont construit plus de 26 000 sur les 30 000 logements recensés depuis les années 1980 jusqu'en 2011 en Abidjan, comme l'indiquent les données du tableau ci-dessous.

Tableau II : Nombre de logements réalisés par les principales SCI de 1980 à 2011 en Abidjan

Les SCI majeures	Nombre de logements	%
ABRI 2000	2 315	8,6
BATIM-CI	6 296	23,4
LES LAURIERS	3 896	14,5
LES ROSIERS	3 238	12,1
SICOGI	4 758	17,7
SIPIM	6 358	23,7
TOTAL	26 861	100,0

Source : Nos enquêtes, 2011

Le règlement, les statuts et le cahier des charges fixant les règles de la copropriété délèguent la gestion et l'entretien des équipements aux associations syndicales ; chaque propriétaire étant tenu d'adhérer au syndic. Ces associations entretiennent des liens

3- Les équipements de proximité sont incompressibles à partir d'une opération de 500 logements correspondant à une population de 3000 habitants, soit un rapport de 6 personnes par logement. Ils consistent en des équipements éducatifs de base (école primaire, jardin d'enfants), et à des équipements sociaux (espaces verts, aires de jeux). Les équipements de quartier (collèges, centres de santé, marché de détail, terrains de sport, équipements commerciaux de type alimentations, boulangerie) sont exigés à partir de 2500 logements. Les autres équipements, de superstructure et services publics, désignent les hôpitaux, les banques, les universités et autres cinémas et bureaux de poste.

avec le promoteur constructeur et les autorités municipales. Ces structures prennent place lentement dans les lotissements résidentiels résultant des opérations des Sociétés Civiles Immobilières. Elles ont vocation à relayer, dans les anciens quartiers, les sociétés immobilières dont les compétences étaient étendues à la gestion des immeubles et de leurs emprises communes. Dans les autres lotissements, en revanche, ce sont des «comités de quartier» inspirés du modèle existant dans les quartiers d'habitat précaire (Yapi-Diahou, 1986 et 2000) qui jouent le rôle de syndic.

Quoi qu'il en soit, la redéfinition du rôle de l'Etat a entraîné une modification dans le processus d'aménagement et d'équipement des nouveaux espaces à urbaniser. Depuis plus de trois décennies en effet, l'Etat, autrefois promoteur immobilier, est «réduit à la production de normes techniques et de règles d'une part, à la mise en place d'un cadre incitatif au profit des promoteurs fonciers et immobiliers du privé, d'autre part». Et à sa vision globale des opérations, s'est substituée une autre plus locale des promoteurs privés, guidés dans leur choix par une logique de rentabilité financière sans délai. Ce contexte nouveau impacte négativement les opérations d'aménagement, surtout celles visant les quartiers d'origine illégale, comme Biabou, quartier de recasement des déguerpis de Washington, initiée par l'Etat lui-même. Aux bénéficiaires, sont ainsi proposés des services à minima, l'Etat s'avisant de démontrer ainsi son adhésion aux nouvelles prescriptions de la Banque Mondiale, appelant à une hiérarchisation des niveaux en fonction des profils des habitants concernés (Yapi-Diahou, 2000). Le statut des ménages est décliné dans le tableau ci-contre.

Tableau III: Répartition des ménages selon le statut de l'occupant

Nature de l'occupation	Nombre de ménages	Pourcentage (%)
Propriétaires	Légaux	125
	Par cession	15
Locataires	60	30
Total	200	100

Source : Koffi B.E, 2009

Les propriétaires légaux sont constitués par les ex-déguepés de Washington, qui occupent effectivement leur logement. Ils représentent 62,5% des chefs de ménage. Le terme «propriétaires par cession» désigne les non déguepés qui sont devenus propriétaires de logements à Biabou 1 par cession. Ils ne veulent pas utiliser le mot achat pour ne pas enfreindre les prescriptions édictées lors du recasement qui interdisent toute vente aux risques de se voir déposséder de son logement (Koffi, 2009).

Le mode d'éclairage et d'approvisionnement en eau des ménages

Les enquêtes auprès des ménages permettent de déterminer trois modes d'éclairage dans le quartier de Biabou: la lampe tempête, la bougie et l'électricité. Cette dernière a été déclarée par 81% des ménages contre 15,5% qui ont recours à la lampe tempête et/ou à la bougie (3,5%) comme le révèlent les données du tableau ci-dessous.

Tableau IV : Mode d'éclairage des ménages relogés

Mode d'éclairage	% ménages
Lampe tempête	15,5
Bougie	3,5
Compteur électrique individuel	49,5
Branchement électrique parallèle	31,5
Total	100

Source : Koffi B.E, 2009

Mais les usagers de l'énergie électrique ne sont pas tous abonnés auprès de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE), comme relevé ailleurs dans d'autres quartiers de la métropole. Ainsi, comme dans les quartiers précaires d'Abidjan (Yapi-Diahou, 1986), 31,5% des ménages s'alimentent grâce au système de branchement parallèle auprès des voisins qui ont souscrit un abonnement régulier (tableau IV) auprès de la CIE (49,5%). Ces derniers sont ainsi tributaires de leurs fournisseurs qui leur facturent l'électricité plus chère. La régularisation foncière et la qualité du bâti n'ont pas modifié les habitudes.

Pour comprendre cette situation, il faut remonter à l'opération Biabou et aux orientations de l'Etat

ivoirien, en matière d'habitat, depuis le début des années 1980. En effet, à la création de Biabou et préalablement au transfert des populations, l'Etat avait procédé à la viabilisation de la plate-forme, à la construction des logements et d'une école primaire. En rupture avec son mode opératoire passé, les «déguepés» devenaient ainsi acquéreurs des logements prêts pour les accueillir. Concernant plus spécifiquement l'électricité, les logements avaient été livrés sans installations d'équipements électriques, l'Etat transférant cette charge aux attributaires des logements. Cette stratégie de l'Etat obéit-elle à une logique de compression des coûts de l'opération, ou est-ce une discrimination infligée à une population jugée trop pauvre pour prétendre à un tel service ? En effet, l'Etat avait mis l'accent sur l'éclairage public, permettant ainsi les connections sur le réseau global. A charge donc pour les ménages de souscrire des abonnements auprès du concessionnaire de ce service, une fois effectués les travaux d'électricité comme mentionnés dans le tableau ci-après.

Tableau V : Nature et coûts des prestations offertes par la CIE

Nature des prestations	Puissance souscrite (ampère)	Coût (en FCFA)
Pose de tableau, compteur et disjoncteur	10	120 000
Pose de tableau, compteur et disjoncteur	5	73 000
Abonnement	10	30 000
Achat d'un poteau électrique en béton		200 000

Source : Nos enquêtes, 2014

D'après Noël Klé, un des anciens de Washington parmi les premiers à Biabou, «après la construction, tout le monde est rentré en possession de sa clé de logement sans compteur d'électricité CIE [...]. C'est après qu'on s'est organisé pour aller voir la CIE, discuter avec eux et plaider pour qu'elle nous aide à avoir le courant à un prix intéressant.» Ces démarches ont abouti au lancement d'une opération promotionnelle d'abonnement (sur

une durée limitée), pour permettre aux déguerpis de l'ex-Washington d'accéder à l'électricité. Les frais d'abonnement et d'installation du compteur qui étaient de 30 000 FCFA ont été ramenés à 25 000 FCFA. Près de cent ménages sur les deux cents installés ont pu souscrire un abonnement et s'équiper d'un compteur individuel. Depuis, certains alimentent frauduleusement des voisins, moyennant une redevance mensuelle de 1000 CFA pour une ampoule et 1 500 FCFA pour une prise ; soit des conditions comparables à celles relevées dans le bidonville d'origine.

Biabou a, de ce point de vue, les attributs des lotissements sommaires réservés aux strates inférieures des revenus. Dans ce quartier, en effet, les revenus ne dépassent pas 50 000 FCFA dans 97,5% des ménages ; et les 3,5% qui ont déclaré des revenus supérieurs, ne gagnent pas plus de 100 000 FCFA/mois. Qu'en est-il à Cocody ?

Dans les quartiers nés des opérations immobilières des promoteurs, les travaux de viabilisation des terrains incombent aux SCI. Ces dernières doivent précéder la construction des logements (Yapi-Diahou et al, 2014). Les lotissements sont raccordés aux réseaux d'adduction d'eau potable de la Société pour la Distribution de l'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI), dont la mise en place est une compétence des collectivités publiques, de l'Etat et des Collectivités décentralisées.

Les logements sont livrés, équipés de toutes les installations permettant aux occupants, propriétaires ou non, de se raccorder au réseau existant sans autres formes de procédure et de marchandage. Les acquéreurs souscrivent un abonnement qui leur donne droit à des branchements individualisés, à des tarifs variables selon les besoins du souscripteur, ce dernier définissant la puissance des installations (tableau V).

Dans les différents sous-quartiers de la Riviera à Cocody, le ravitaillement en eau potable est réalisé dans les conditions réglementaires, normatives et techniques analogues à celles observées dans le domaine de l'électricité. A Biabou, elles rappellent celles décrites plus haut à propos de l'électricité avec, toutefois, des résultats plus limités. Les habitations étaient livrées sans adduction en eau potable. Deux pompes foraines installées aux extrémités nord et sud du quartier par le maître d'œuvre permettaient aux nouveaux résidents

de se ravitailler en eau potable⁴. Ainsi qu'elle l'avait entrepris auprès de la CIE, la chefferie du quartier était arrivée à obtenir des tarifs promotionnels auprès de la SODECI. Celle-ci avait allégé les frais d'abonnement du tiers des tarifs en vigueur, en les ramenant de 28 000 FCFA à 19 000 FCFA, y compris la pose du compteur, comme indiqués dans le tableau VI.

Tableau VI : Nature et coûts des prestations offertes par la SODECI à Abidjan

Nature des prestations	Coût (en FCFA)
Raccordement au point d'eau à proximité dans le cas d'un secteur non desservi	861 000
Branchement dans le cas d'un secteur desservi	148 000
Branchement et abonnement	168 000
Abonnement	28 000

Source : Nos enquêtes, 2014

Depuis, 17,5% de la population résidente a pu ainsi s'offrir un compteur d'eau. Les autres ménages constituant l'écrasante majorité (82,5%), se tournent soit vers les revendeurs détenteurs de robinets, soit vers des puits. La majorité de la population "achètent" l'eau potable par l'intermédiaire des revendeurs qui disposent d'un compteur commercial.

Les modes d'approvisionnement des ménages en eau potable et en électricité révèlent ainsi des résultats proches de la situation des quartiers d'origine, qui étaient exclus de tout projet d'équipement et de l'accès aux services de base. Par-delà le problème de l'accessibilité à l'eau et à l'électricité, la préoccupation des ménages se pose aussi en termes de disponibilité et continuité de la fourniture des services, au regard de la fréquence des ruptures enregistrées ou récurrentes.

Face aux ruptures d'approvisionnement en eau et en électricité

Tout en étant raccordés aux réseaux d'adduction d'eau et d'électricité, les habitants déclarent souffrir

4- Leur gestion avait été confiée à la population, représentée par la chefferie. Et celle-ci avait décidé de prélever une taxe forfaitaire sur les services fournis, à raison de 10 FCFA par cuvette d'eau recueillie. L'objectif était de disposer de ressource pour financer les charges d'entretien des deux pompes. Faute d'une gestion rigoureuse et d'entretien des bornes en question, celles-ci ont cessé.

d'un manque d'eau et d'électricité à Biabou. Ce manque traduit, en fait, les ruptures fréquentes et répétitives dans la fourniture d'eau et d'électricité. Nombre de ménages appréhendent cette situation comme la difficulté majeure vécue dans le quartier. Si les ruptures dans la fourniture sont le vécu courant dans toutes les communes, leurs fréquences et leurs durées le sont moins. Ils sont, très variables, d'une commune à l'autre et selon les quartiers au sein d'une même commune.

A Yopougon, dans les quartiers Niangon, Maroc, Ananeraie, Académie de la mer, Gesco, le problème d'approvisionnement en eau potable se pose avec acuité depuis des mois. Les populations de ces quartiers sont obligées d'attendre des jours entiers pour espérer recueillir quelques gouttes d'eau. Ainsi, elles sont contraintes d'avoir de gros bidons d'eau en permanence.

Ce phénomène est vécu par les riverains des quartiers de Port-Bouët. Il s'agit d'Adjouffou, Dieudonné, Jean Folly, Gonzagville. A Cocody, le problème d'approvisionnement en eau touche particulièrement les habitants d'Abatta, Génie 2000, Cité SIR, Saint Viateur, d'Angré avec ses sous-quartiers les Caféiers, 8^{ème} et 9^{ème} Tranches. A Abobo, les usagers des sous quartiers d'Abobo-Baoulé, d'Abobo Belleville et d'Abobo-Akéikoi vivent le calvaire. Des habitants vont se baigner dans la rivière la Djibi, quand d'autres vont recueillir de l'eau dans des endroits insalubres. « *Les coupures d'eau dans le quartier Biabou peuvent durer d'un jour à quatre semaines, des fois plus d'un mois* », répètent en chœur Diomandé et Allah, deux notables locaux, membres du comité de quartier. Une interruption de fourniture d'une telle durée serait impensable même à Abatta, à Bingerville et plus encore à la Palmeraie, le plus grand lotissement d'Etat de la fin des années 1980 à Cocody. N'Zué habite les Rosiers, un lotissement de promoteur, depuis 2001 et aborde les coupures d'eau de façon nuancée. « *On a des coupures d'eau de temps en temps, mais elles ne durent pas plus d'une journée pour les plus graves. Habituellement, elles ont lieu le matin, quand tout le monde est au travail... Et il peut se passer plusieurs mois sans que nous ayons des coupures.* »

Brou et Djoman, deux chefs de communautés, membres de la chefferie locale de Biabou, font remonter le début des coupures d'eau à 2003, où elles « *sont devenues très fréquentes dans toute la commune d'Abobo* ». Pour eux et certains de leurs administrés, elles s'expliqueraient par l'augmentation rapide et forte de la population due à l'afflux des déplacés de guerre. D'autres, au contraire, y voient l'effet d'une stigmatisation liée à leur histoire, à la situation marginalisée du quartier à la lisière de la commune, et qu'accentuerait le site accidenté. Le fait que les ruptures affectent plus souvent les secteurs à fortes pentes suffit à comptabiliser la topographie, parmi les facteurs de marginalisation à l'échelle infra locale. Ces exploitations renvoient aux représentations des populations concernées sur leur environnement de vie. Cette représentation s'appuie ainsi sur des vécus et des trajectoires, tout en se référant à des facteurs géographiques objectivés, telles que la situation, mais aussi la topographie. Il arrive que des familles veillent toute une nuit devant les robinets commerciaux pour espérer profiter des premières gouttes d'eau, marquant la reprise de la fourniture de service. Mais, plus généralement, les populations recourent à des puits dans le quartier ou dans le voisinage. De nombreuses familles sont astreintes à parcourir de longues distances pour s'approvisionner dans des quartiers de Cocody proche, ou dans les villages plus lointains comme le révèlent les données du tableau ci-dessous.

Tableau VII: Lieux d'approvisionnement en eau potable en cas de coupure d'eau à Biabou

Localité/mode d'approvisionnement	Nombre de ménages	%
Biabou Puits	5	2,5
Biabou autres secteurs	27	13,5
Abobo Baoulé	40	20
Abobo Belle Ville	55	27,5
Abobo Centre Mairie	5	2,5
Abobo Sans Manquer	23	11,5
Ahoué (village)	10	5
Djibi (village)	25	12,5
Angré	10	5
Total	200	100

Source : Koffi Brou E, 2009

Hormis les autres secteurs de Biabou, les quartiers d'Abobo Belleville (27,5 %) et d'Abobo Baoulé (20 %), tous deux riverains de Biabou sont les plus fréquentés par les ménages affectés par les ruptures d'eau potable. Certains habitants se dirigent également vers les villages proches notamment Djibi (12,5%) et Ahoué (5%), et vers les quartiers résidentiels de Cocody plus proches, tel qu'Angré (5%). Ces quartiers semblent moins souffrir de ces ruptures interminables : les «*coupures d'eau ne durent pas longtemps, normalement pas plus d'une demi-journée*», d'après madame Nango, qui «*dépanne les parents de sa fille de ménage domiciliée à Biabou.*» D'autres, comme Adouko, locataire aux Rosiers, ont développé des réflexes dont la finalité est de réduire les désagréments du dysfonctionnement des services. Celui-ci «*demande aux filles de toujours remplir des seaux en prévision d'éventuelles coupures.*» Contrairement à d'autres

quartiers, poursuit-il, «*dans l'ensemble, la SODECI lance des communiqués à la radio et dans les journaux, pour prévenir les gens, sauf quand il s'agit d'une panne brusque.*»

Quels que soient le standing du quartier et les lieux de «dépannage», quelle que soit la fréquence ou la durée des ruptures d'approvisionnement, les ménages sont conduits à se doter de moyens de prélèvement et de stockage d'eau : les poteries côtoient ainsi les seaux et autres fûts et citernes (comme illustrés par les photos 1 et 2). Les dépenses allouées à l'eau sont alourdies pour les ménages de Biabou, qui doivent soit l'acheter, soit en financer le port. Certains chargent ainsi des bidons sur la tête, d'autres louent des charrettes à bras localement appelées «*pousse-pousses*» ou «*Wotro*», au tarif forfaitaire de 500 FCFA, d'autres encore recourent aux taxis communaux, moyennant 100 FCFA la bombonne de 20 litres, en plus du tarif passager.



Photo 1 et 2 : Les lieux de dépannage des ménages et les moyens de prélèvement de l'eau potable

A gauche, un point de vente d'eau potable à Cocody riviera palmeraie fréquemment visité par les ménages.

A droite, le bidon de 25 litres est couramment utilisé par les ménages pour recueillir de l'eau potable

Clichés : Yassi G Assi, 2015

Les ruptures d'approvisionnement ne concernent pas que l'eau. Elles sont observées dans le domaine de l'électricité. Et si les populations en font cas lors des enquêtes, elles le font avec une intensité bien moindre. Le boutiquier Abdoulaye est équipé d'un groupe électrogène grâce auquel

il peut conserver des boissons «glacées». Mais d'une manière générale, «*il n'y a pas beaucoup de coupures de courant comme pour l'eau*», répète-t-il. Les interruptions sont plus espacées et de durée moins longue, convient un groupe de clients fidèles, comprenant des locataires et des propriétaires du

quartier de la Palmeraie. Et si elles deviennent un peu plus fréquentes en saison des pluies partout, les coupures de «courants» sont critiques chez N'Dri et Konaté à Biabou. La majorité des ménages visités situent le dysfonctionnement en deux périodes correspondant l'une aux mois les plus chauds de l'année (février à avril) et aux plus arrosés (mai à juillet). Au-delà des incidences météorologiques, la vulnérabilité du système de production et de gestion de l'électricité pourrait être convoquée.

Les comités de quartiers, comme les syndicats semblent impuissants, ainsi que peuvent l'être certains autres acteurs, face à des services et des équipements dépassés par la pression de la demande. Les effets de cette pression sont ressentis dans le décalage de connexions au réseau électrique qui affectent certains lotissements. Les acquéreurs du promoteur SCI les Lauriers durent faire l'expérience de ce décalage à la Palmeraie. Une année après la fin des travaux et livraison de leurs logements par le promoteur, aucun logement n'était toujours pas raccordé au réseau d'électricité, selon le porte-parole du collectif des acquéreurs.

Les acquéreurs de l'opération «Laurier 17» organisèrent un sit-in devant le siège du promoteur en juillet 2010, pour exiger l'électrification de leur cité. Cette action faisait suite au lancement d'une pétition pour exprimer leur exaspération face à une situation devenue intenable du fait des coûts engendrés. Et plus d'une année durant, dans l'attente de l'occupation effective de leur logement, nombre d'acquéreurs avaient continué de payer des loyers, en même temps qu'ils remboursaient leur prêt-acquéreur⁵. En effet, certains acquéreurs privés, las du silence de l'Etat, n'ont pas hésité à recourir aux tribunaux contre le promoteur, dans le but d'obtenir une réparation des préjudices subis. Ce dernier a dû négocier avec la SIR⁶, un promoteur d'une opération mitoyenne, pour se connecter sur son transformateur, moyennant une contrepartie financière.

5- Les acquéreurs profitèrent de l'occasion pour alerter le promoteur et l'Etat sur les manquements relevés dans la viabilisation et le bitumage des artères dans leur quartier.

6- Société Ivoirienne de Raffinage.

CONCLUSION

Face aux effets de la pression démographique et à l'extension soutenue de la ville d'Abidjan débordant sur ces marges externes, la question de l'ajustement des services de base est posée, indifféremment des profils sociaux et résidentiels des quartiers, ceux des périphéries notamment.

Le sentiment de dénuement et d'exclusion ressenti, face aux dysfonctionnements des services et des équipements et les attentes nombreuses dans ces domaines, ouvrent ainsi la voie à des initiatives croisées, les unes chevauchant parfois avec les autres. D'un côté s'activent des comités de quartier, organisations socio-politiques aux compétences très étendues, et de l'autre des syndicats de copropriété, tous deux promus comme relais des instances et structures de gestion des services indispensables à l'intégration métropolitaine des quartiers. De tels modes de gestion de proximité, en déplaçant les solutions des problèmes plutôt globaux à des échelles infra-locales, posent la question des équipements structurants ainsi que celle des services au fonctionnement les moins discriminants et les plus intégrateurs. L'enjeu étant que ceux-ci soient en phase avec la montée de la demande et de sa diversification entre les besoins des ménages et ceux des entreprises, par exemple. Les ajustements attendent ! Sans doute parce que les équipements et les services visés ne figurent pas dans la programmation des collectivités décentralisées, voire de l'Etat, alors qu'ils paraissent prioritaires pour les résidents, pauvres et/ou riches. Au-delà de ces approches des inégalités sociales par les espaces équipés et fonctionnels, on peut s'interroger sur les effets des modes de gestion des ruptures et des dysfonctionnements des services de base, sur la légitimité des institutions locales et sur la démocratie. Les citoyens désabusés, pourraient, en effet, s'en détourner. Le défi de l'intégration métropolitaine des périphéries par des réseaux d'équipements fonctionnels est ainsi posé.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- YAPI-DIAHOU A., KOFFI-DIDIA M.A., KOFFI B.E., et al (2011) : «Les périphéries abidjanaises : territoires de redistribution et de relégation», in Chaléard J.L. (dir), Les métropoles du sud vues de leurs périphéries, Grafigéo n°2011-34, pp. 107-122.
- PROST B., (2007). Quel périurbain aujourd'hui ? Géocarrefour, Volume 76-n°4/2001.
- CHABI M., (2013) : Métropolisation et dynamique périurbaines : cas de l'espace urbain de Cotonou. Thèse pour l'obtention du diplôme de docteur de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, 378 p.
- YAPI-DIAHOU A., (2000) : «Baraques et pouvoirs dans l'agglomération abidjanaise», Editions l'Harmattan, Paris, 456 P.
- FMI, (2009) «Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté (DSRP)», Washington, D.C. 20431, Services des publications, 199 p.
- KOFFI B.E., (2009) : «Biabou : une opération de relogement inachevée», In Koffie-Bikpo et Dembéle (Dir) «Perspectives de la géographie en Afrique subsaharienne», Paris, l'Harmattan, pp. 767-786.
- YAPI-DIAHOU A., (1985) : «Dépôt III - IV : Conflits et alliances urbaines dans un quartier d'Abidjan». In Politique Africaine n°24, pp. 53-67.
- YAPI-DIAHOU A.;YASSI G.A.; DOHO BI T.A., (2014) : «Les classes moyennes dans les périphéries d'Abidjan : La clientèle des promoteurs dans des espaces en recomposition», in Chaléard J.L. (dir), Métropoles aux Suds, Le défi des périphéries?, Paris, Karthala, pp. 115-132.